



Vous êtes invité à participer à :

L'ASSEMBLÉE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT AISNE DE BILLARD

Qui aura lieu le :

Dimanche 30 Août 2020 à 9 h 00

Organisé par le Billard Club de NOYON

33 rue de Paris – 60400 NOYON

Tel : 03 44 44 08 07

Ordre du Jour

9h00 : Assemblée ouverte à tous

- Allocution du Président,
- Adoption du PV de l'AG du 6 septembre 2019,
- Rapports des commissions :
 - . Trésorerie
 - . Administrative
 - . Formation
 - . Arbitrage
 - . Discipline
 - . Sportive
- Questions diverses.
- Election des Membres du Nouveau Comité Directeur
- Apéritif Dinatoire.

Il est indispensable que chaque club soit représenté

Tous les licenciés sont les bienvenus

PREPARATION DES ELECTIONS DU FUTUR C.D DU DISTRICT AISNE

Toutes les demandes ci-dessous sont en conformité avec les Statuts et le règlement intérieur en vigueur et doivent donc être respectées !

- Les votes des clubs ne pourront être effectués que par leurs délégués (voir également les statuts du clubs), donc leur présence sera **Indispensable** (*Procuration possible à un représentant du même club en cas d'indisponibilité*)
Les membres sortants et les candidats ne peuvent être Délégués de Club
- Rappel : Nb de voix : chaque club = 1 voix + 1 voix par tranche entière de 10 licenciés
Sur base du fichier des licenciés par clubs / FFB au 30 juin 2020
- **L'Appel à Candidatures** / se fera sur le blog et par mail aux clubs : **mi-juin 2020**
- Elles devront être adressées par courrier électronique au secrétaire administratif G Duchêne (guy.duchene@wanadoo.fr) et simultanément au Président P Moley (patrick.moley@dbmail.com) accompagnées d'un extrait de Casier Judiciaire de moins de trois mois pour être validées de façon définitive et ceci au plus tard deux semaines Avant la date des élections donc pour le 15 Août 2020 dernier délais !
Adresse Mail de demande de cet extrait de casier :
<http://WWW.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE29>
- **La commission administrative composée à ce jour de G Duchêne, P Moley, Y Eliard**) est chargé d'établir et valider la liste des candidats recevables.
- La liste définitive des candidats sera envoyée aux clubs dans les délais prévus et devra être affichée.
- Le bureau de vote sera constitué d'un Président responsable du bon déroulement et de deux scrutateurs qui ne peuvent être ni candidats, ni membre du CD actuel !

Le secrétaire
G Duchêne

Le Président
P Moley

Soissons, le 29/05/2020